

INTERPRÈTES LSQ



La réflexion

Vous organisez une assemblée, une conférence, une activité médiatique ou tout événement public.

Vous avez réservé **les services d'interprètes en langue des signes québécoise (LSQ)** afin de vous assurer de rendre votre événement accessible.

- Est-ce que le déroulement de votre activité a été établi avec les interprètes ?
- Comment agir avec les interprètes ?



Le fonctionnement de la rencontre

Les interprètes français-LSQ agissent comme une courroie de transmission linguistique qui traduit le sens de ce que se disent deux personnes ou deux groupes de personnes ne s'exprimant pas dans la même langue.

- Expliquez à l'interprète ce que vous avez prévu comme **déroulement** de la rencontre :
 - Y aura-t-il des dialogues dans l'animation ?
 - Y aura-t-il un visionnement de film ? Est-ce qu'il est sous-titré ?
 - Est-ce que les lumières seront fermées pendant le visionnement ?
 - Y aura-t-il une pause ? À quelle heure ?
 - Y aura-t-il des interactions avec le public ?
 - Y aura-t-il un risque que la rencontre se termine plus tard ?
- Validez avec l'interprète la **disposition** de la salle :
 - Est-ce que l'éclairage permettra de bien voir l'interprète ?
 - Est-ce que le champ de vision de la personne sourde sera libre ?
 - Y aura-t-il des déplacements d'une salle à une autre ?
 - Le positionnement des haut-parleurs permet-il à l'interprète de bien entendre ce qui se dit ?
- [L'interprétation dans les médias](#)
- [L'interprétation lors des conférences, colloques ou congrès](#)



Comment agir avec l'interprète ?

- Placez-vous face à la personne sourde ou malentendante. L'interprète se placera à côté de vous.
- S'il y a une scène, l'interprète sera sur scène avec les personnes qui prennent la parole.
- Tentez d'oublier la présence de l'interprète.
- Gardez le contact visuel avec la personne sourde.
- Adressez-vous directement à la personne sourde en utilisant le « je ».
- Évitez de dire à l'interprète « Dites-lui que... ».
- Parlez normalement, comme vous le feriez dans n'importe quelle autre situation. Il n'est pas nécessaire d'attendre que l'interprète ait terminé de signer pour poursuivre votre message.
- Contrôlez les droits de parole pour vous assurer qu'une seule personne parle à la fois.
- Évitez que les personnes qui prennent la parole parlent vite en lisant un texte.
- Expliquez les acronymes.
- Fournissez la documentation pertinente à l'avance au SIVET afin d'aider l'interprète à mieux se préparer pour la rencontre.
- Si vous avez prévu des ateliers en sous-groupe, regroupez les personnes sourdes avec l'interprète ou prévoyez un nombre suffisant d'interprètes.



L'interprétation, un travail professionnel

L'interprète doit respecter un code de déontologie exigeant :

- De rester neutre dans les échanges, sans intervenir ;
- De traduire l'intégralité des propos échangés ;
- De protéger la confidentialité.

Source : [La boîte à outils SIVET 1 – Le rôle de l'interprète](#)

Réalisé par le

